



VILLE DE BOULOGNE ~ BILLANCOURT

N° 19

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Objet mis en délibération : Passation du marché de travaux pour la réalisation de la future production de froid pour la patinoire et la mise en œuvre de la récupération de la chaleur fatale.

CONSEIL MUNICIPAL DU 1 DÉCEMBRE 2022

Le jeudi 1 décembre 2022 à 18h00, les membres du Conseil Municipal de la ville de Boulogne-Billancourt se sont réunis dans la Salle du Conseil, sous la présidence de M. Pierre-Christophe BAGUET, Maire, pour la séance à laquelle ils ont été convoqués par le Maire individuellement et par écrit le 25 novembre 2022.

ETAIENT PRESENTS : 48

Monsieur Pierre-Christophe BAGUET, Mme Marie-Laure GODIN, Monsieur Pascal LOUAP, Madame Jeanne DEFRANOUX, Monsieur Michel AMAR, Monsieur Bertrand-Pierre GALEY, Madame Sandy VETILLART, Monsieur Philippe TELLINI, Madame Isaure DE BEAUVAL, Monsieur Pierre DENIZIOT, Madame Elisabeth DE MAISTRE, Monsieur Jean-Claude MARQUEZ, Madame Emmanuelle CORNET-RICQUEBOURG, Monsieur Claude ROCHER, Madame Armelle GENDARME, Monsieur Emmanuel BAVIERE, Madame Stéphanie MOLTON, Monsieur Alain MATHIOUDAKIS, Madame Blandine DE JOUSSINEAU, Monsieur Thomas CLEMENT, Madame Marie-Josée ROUZIC-RIBES, Monsieur Olivier CARAGE, Monsieur André DE BUSSY, Monsieur Maurice GILLE, Monsieur Sidi DAHMANI, Madame Emmanuelle BONNEHON, Madame Joumana SELFANI, Monsieur Nicolas MARGUERAT, Madame Dorine BOURNETON, Madame Marie-Laure FOUASSIER, Madame Cathy VEILLET, Madame Charlotte LUKSENBERG, Monsieur Philippe MARAVAL, Monsieur Bertrand AUCLAIR, Madame Marie THOMAS, Madame Laurence DICKO, Madame Christine LAVARDE-BOEDA, Monsieur Guillaume BAZIN, Monsieur Yann-Maël LARHER, Madame Agathe RINAUDO, Madame Constance PELAPRAT, Monsieur Denys ALAPETITE, Madame Clémence MAZEAUD, Monsieur Antoine DE JERPHANION, Monsieur Evangelos VATZIAS, Madame Baï-Audrey ACHIDI, Madame Judith SHAN, Monsieur Rémi LESCOEUR.

EXCUSES REPRESENTE(S) : 7

Madame Béatrice BELLIARD qui a donné pouvoir à Mme Emmanuelle CORNET-RICQUEBOURG, Monsieur Vittorio BACCHETTA qui a donné pouvoir à Mme Jeanne DEFRANOUX, Monsieur Sébastien POIDATZ qui a donné pouvoir à Mme Blandine DE JOUSSINEAU, Madame Marie-Noëlle CHAROY qui a donné pouvoir à Mme Armelle GENDARME, Monsieur Hilaire MULTON qui a donné pouvoir à M. Antoine DE JERPHANION, Monsieur Bertrand RUTILY qui a donné pouvoir à Mme Judith SHAN, Madame Pauline RAPILLY-FERNIOT qui a donné pouvoir à M. Rémi LESCOEUR.

Madame Constance PELAPRAT a été désigné(e) en qualité de secrétaire de séance.

Mme Armelle GENDARME, Maire-adjoint, rapporteur.

« Mes chers collègues,

La patinoire située au 1 bis rue Victor Griffuelhes possède une installation de production de froid pour la fabrication et la mise en glace de sa piste de glisse dans un local dédié au sous-sol de la piscine. Les installations de production frigorifique de la patinoire utilisent actuellement le fluide réfrigérant R507 qui rentre dans la catégorie des Hydro-Fluoro-Carbures (HFC), qui sont des fluides à forte empreinte carbone dont la fabrication et la mise en circulation sur le marché est interdite depuis le 1^{er} janvier 2020 au regard de la réglementation française après transposition du règlement européen F-GAZ. Néanmoins, les installations utilisant ce fluide restent autorisées à continuer à fonctionner jusqu'en 2030, en s'approvisionnant avec les stocks existants

Au regard de ces éléments, la Ville a confié à l'entreprise INDDIGO une étude de faisabilité pour étudier les différentes solutions de production de froid et déterminer la meilleure solution technique et financière pour la Ville. À l'issue de cette étude, il a été préconisé d'utiliser l'ammoniaque, solution également préconisée par le Syndicat National des Patinoires et le délégataire actuel de l'équipement. En Juin 2022, une mission de maîtrise d'œuvre a été confiée à l'entreprise INDDIGO, pour le changement de fluide réfrigérant, sur la base de l'usage de l'ammoniaque. Il a également été intégré à cette mission l'étude de la récupération de la chaleur fatale, issue de cette production.

C'est dans ce cadre que la Ville envisage de lancer un marché de travaux, pour le changement du système de production frigorifique de la patinoire et la récupération de la chaleur fatale. Ce marché, passé sous la forme d'un MAPA, permettra à la Ville d'effectuer l'ensemble des travaux.

L'estimation au stade Avant-Projet est de 1.800 k€ H.T. étant précisé que le montant du marché correspondant, à la signature, ne pourra pas dépasser 2 millions d'euros H.T.

Aussi, je vous propose de bien vouloir autoriser le Maire à lancer la procédure relative à la passation de ce marché, à le signer ainsi que les éventuels avenants dans la limite de 20 %. »

LE CONSEIL,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de la commande publique,

Vu l'avis de la Commission de l'Urbanisme et des Travaux du 28 novembre 2022,

Vu l'avis de la Commission des Finances et des Affaires Economiques du 28 novembre 2022,

Sur l'exposé qui précède.

DÉLIBÈRE

Article 1^{er} : Le Maire est autorisé à souscrire un marché de travaux pour la réalisation de la future production de froid pour la patinoire et la mise en œuvre de la récupération de la chaleur fatale, d'un montant estimé de 1,8 Millions d'€uros H.T.

Article 2 : Le Maire est autorisé à lancer les procédures correspondantes.

Article 3 : Le Maire est autorisé à signer l'ensemble des actes relatifs à ce marché.

Adopté à l'unanimité

Pour : 55

Et ont les membres présents, signé au registre après lecture.

Transmis en préfecture le 6 décembre 2022
N° 092-219200128-20221201-136174-DE-1-1

Pour copie conforme,
le Maire,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'P. Laguerre', written over a horizontal line.